

# RESUME - J'ACCUSE

## ÉMILE ZOLA (1898)

### J'accuse

*J'accuse* est une lettre ouverte écrite par Zola. Elle s'adresse au président de la République, Félix Faure, et a été diffusée par le journal *L'Aurore* le 13 janvier 1898. Ce texte dénonce l'erreur judiciaire commise à l'encontre d'Alfred Dreyfus. Cet officier, d'origine juive alsacienne, a été condamné à tort pour trahison. Zola pointe les manipulations, les fautes, la lâcheté et les omissions volontaires de l'Armée française et des autorités relativement à cette affaire qui fera scandale.

### Note d'Émile Zola

« Ces pages ont paru dans *L'Aurore*, le 13 janvier 1898. Ce qu'on ignore, c'est qu'elles furent d'abord imprimées en une brochure, comme les deux lettres précédentes. Au moment de mettre cette brochure en vente, la pensée me vint de donner à ma lettre une publicité plus large, plus retentissante, en la publiant dans un journal. *L'Aurore* avait déjà pris parti, avec une indépendance, un courage admirables, et je m'adressai naturellement à elle. Depuis ce jour, ce journal est devenu pour moi l'asile, la tribune de liberté et de vérité, où j'ai pu tout dire. J'en ai gardé au directeur, M. Ernest Vaughan, une grande reconnaissance. – Après la vente de *L'Aurore* à trois cent mille exemplaires, et les poursuites judiciaires qui suivirent, la brochure resta même en magasin. D'ailleurs, au lendemain de l'acte que j'avais résolu et accompli, je croyais devoir garder le silence, dans l'attente de mon procès et des conséquences que j'en espérais. »

## Résumé de la lettre

En préambule Zola s'adresse avec respect au président, qui l'a déjà reçu, en soulignant que l'affaire Dreyfus risque d'entacher historiquement son mandat. L'écrivain précise qu'il n'implique pas le président dans ses dénégations, qu'il le considère comme un honnête homme et qu'il a conscience que ce dernier ne possède pas les pleins pouvoirs pour rétablir la justice.

Scandalisé, Zola déplore en premier lieu l'acquittement du soldat Esterhazy par le conseil de guerre : « Et c'est fini, la France a sur la joue cette souillure, l'histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis. »

Zola avance que l'accusation de Dreyfus s'inscrit dans un contexte d'antisémitisme qui fait honte à la France. Il met en exergue le rôle central et les intentions malveillantes du lieutenant-colonel du Paty de Clam. Zola le soupçonne d'avoir monté de toutes pièces l'accusation contre l'officier et d'avoir mis en place toutes sortes de manœuvres pour justifier sa thèse : « Je déclare simplement que le commandant du Paty de Clam, chargé d'instruire l'affaire Dreyfus, comme officier judiciaire, est, dans l'ordre des dates et des responsabilités, le premier coupable de l'effroyable erreur judiciaire qui a été commise. »

Selon l'auteur, le ministre de la Guerre, le général Mercier, le chef de l'état-major, le général de Boisdeffre, et le sous-chef de l'état-major, le général Gonse, se sont d'abord laissés prendre par négligence aux manipulations du commandant du Paty de Clam et ont ensuite imposé comme une vérité inattaquable la culpabilité de Dreyfus. Zola souligne les multiples manquements, les absences de vérifications et la légèreté de l'acte d'accusation dans cette affaire. L'état-major a souhaité le procès, mais il est demeuré cloîtré aux instances de guerre, restées en « famille », à deux reprises. Le bordereau (le document attestant de la trahison d'un officier) constitue une pièce centrale du dossier et a été entouré d'un grand secret ainsi que d'avis contradictoires étouffés concernant son émetteur.

L'écrivain revient sur le jugement faussé d'Esterhazy. Il apparaît comme le réel coupable, mais juger que c'est lui et non Dreyfus comme cela a été fait entraînerait la révélation publique de l'erreur commise par les responsables et leur complicité dans cette incurie. Zola conclut qu'un conseil de guerre ne peut pas dédire un autre conseil de guerre. Ainsi, malgré

l'évidence, les faits ont été masqués pour protéger ceux qui ont manqué de rigueur et qui sont devenus par la suite complices du mensonge.

Le lieutenant-colonel Picquart a succédé au colonel Sandherr comme chef du bureau des renseignements. Dans le cadre de ses fonctions, il a reçu une lettre-télégramme adressée à Esterhazy et provenant d'un agent d'une puissance étrangère. Dès lors, en honnête homme, il n'a eu de cesse d'alerter sa hiérarchie : les généraux Gonse, Boisdeffre et Billot (devenu ministre de la Guerre après Mercier) furent ainsi mis au courant.

Zola affirme que l'enquête ouverte par le lieutenant-colonel Picquart a abouti à la conclusion que le général Gonse était persuadé de la culpabilité d'Esterhazy et que les deux autres généraux ne mettaient pas en doute qu'il s'agissait de son écriture sur le bordereau : « Mais l'émoi était grand, car la condamnation d'Esterhazy entraînait inévitablement la révision du procès Dreyfus ; et c'est ce que l'état-major ne voulait à aucun prix. »

Zola relate, parallèlement à ces méfaits, l'action de M. Scheurer-Kestner pour demander la révision du procès. Le commandant Esterhazy multiplie de son côté les signes d'incohérence et d'inquiétudes.

L'écrivain appuie et répète le point lui paraissant essentiel : l'Armée ne pouvait pas se contredire. Désigner Esterhazy coupable revenait à révéler l'innocence de Dreyfus, et donc l'erreur. Ainsi, la presse et l'opinion ont considérablement été influencées dans le but d'étouffer le scandale. Zola insiste, il s'agit d'une abjection motivée par de malsaines intentions : « C'est un crime d'empoisonner les petits et les humbles, d'exaspérer les passions de réaction et d'intolérance, en s'abritant derrière l'odieux antisémitisme, dont la grande France libérale des droits de l'homme mourra, si elle n'en est pas guérie. »

Zola rend hommage à l'intégrité de M. Scheurer-Kestner et du lieutenant-colonel Picquart et dénonce le sort qui leur a été réservé.

L'écrivain termine sa lettre en s'adressant au président de la République et en évoquant son devoir d'homme face à cette vérité. Il enchaîne avec une série d'accusations envers ceux qu'il estime responsables : le lieutenant-colonel du Paty de Clam, le général Mercier, le général Billot, le général Boisdeffre, le général Gonse, le général de Pellieux, le commandant Ravary, ainsi que les experts en écriture M. Belhomme, M. Varinourd et M. Couard.

Zola accuse les bureaux de guerre « d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans *L'Éclair* et dans *L'Écho de Paris*, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute. » Puis Zola dénonce les conseils de guerre : « J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable. »

Zola provoque ses futurs détracteurs en indiquant qu'il attend d'être traduit en justice pour que l'enquête puisse avoir lieu au vu et au su de tous. Enfin, il conclut sa lettre par une formule de politesse à l'intention du président.